

Lancement de la consultation de l'Inventaire des zones d'activités économiques.

Avis de consultation- Inventaire des zones d'activités économiques du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération

Conformément aux obligations de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, et à l'article L318-8-2 du code de l'urbanisme, Guingamp-Paimpol Agglomération réalise actuellement l'inventaire des zones d'activités économiques présentes sur son territoire. Cet inventaire, constituant un nouvel outil territorial, vise à contribuer à une meilleure connaissance et à la valorisation des espaces économiques existants.

Cet inventaire se compose, pour chaque zone d'activité économique, d'un état parcellaire des unités foncières, ainsi que de l'identification des propriétaires, des occupants, et du taux de vacance.

Dans ce cadre, Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite consulter les propriétaires et occupants présents au sein de ces espaces économiques. Cette consultation se déroulera pendant une période de trente jours, soit du 07 octobre au 08 novembre 2024.

Ainsi, si vous êtes propriétaire et/ou locataire d'un terrain ou d'un local situé au sein d'une zone d'activité économique, Guingamp-Paimpol Agglomération vous invite à remplir le formulaire en ligne disponible sur le site de l'Agglomération.

Le service Accompagnement des entreprises de Guingamp-Paimpol Agglomération est à votre disposition pendant l'ensemble de la consultation pour répondre à vos questions, via l'adresse mail : deveco@guingamp-paimpol.bzh

Votre contact

Guingamp-Paimpol Agglomération
02 96 13 59 59
contact@guingamp-paimpol.bzh